Docusign Envelope ID: D4434383-C990-8963-80A4-08E8B9A52C85

115 PARTICIPATION
Société par actions simplifiée
au capital de 829.606 euros
Siège social : 115, avenue du Maréchal de Saxe
69003 Lyon
810 199 703 RCS Lyon

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 10 juin,
à 11 heures,

les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte (l' « **Assemblée** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en début de séance.

La société MB ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire de la Société est absente et excusée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud Brun, président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 829.606 actions sur les 829.606 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion du président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des décisions de la présente séance,
- les bulletins de conversion des associés de la Société titulaires d'actions de préférence de catégorie P2 en actions ordinaires de la Société (les « **Bulletins de Conversion** »),

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRES DU JOUR

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du président ;
- Lecture faite du rapport du commissaire aux comptes de la Société sur la conversion des actions de préférence de catégorie P2 en actions ordinaires ;
- Modification de l'article 11 des statuts (première résolution) ;

Docusign Envelope ID: D4434383-C990-8963-80A4-08E8B9A52C85

- Conversion de 21.376 actions de préférence de catégorie P2 en 21.376 actions ordinaires de la Société – modification corrélative des statuts (cinquième résolution) ;

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du président,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 (deuxième résolution),
- Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution),
- Examen des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (quatrième résolution),
- Délégation de pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement des formalités légales subséquentes (sixième résolution).

Le président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et donne lecture de son rapport de gestion.

Le président donne ensuite lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et sur la conversion des actions de préférence de catégorie P2 en actions ordinaires.

Le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites aux ordres du jour suivants :

Docusign Envelope ID: D4434383-C990-8963-80A4-08E8B9A52C85

PREMIERE RESOLUTION

Modification de l'article 11 des statuts

L'Assemblée,

lecture faite du rapport de gestion du président,

statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 17.3 des statuts,

(i) **décide** que toute cession d'actions de la Société entre, d'une part, un associé ou un tiers et, d'autre part, la société JMB HOLDING (803 020 882 R.C.S. LYON) ou avec Monsieur Arnaud Brun, Mesdames Justine Brun Alves et Géraldine Brun ou toute société qu'ils contrôlent directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce ne sera pas soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés tel que visé à l'article 11 (« TRANSMISSION ET CESSION DES ACTIONS ») des statuts de la Société ;

(ii) **décide** en conséquence, de modifier l'alinéa 3 de l'article 11 (« TRANSMISSION ET CESSION DES ACTIONS ») des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit :

« *En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions à un tiers, un associé ou à un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant seront soumises à l'agrément préalable de la Société donné par la collectivité des associés dans les conditions visées aux articles 12 et 17, l'associé cédant prenant part au vote.*

Par exception avec ce qui précède, toute cession d'actions réalisée entre un associé ou un tiers et JMB HOLDING (803 020 882 R.C.S. LYON) ou avec Monsieur Arnaud Brun, Mesdames Justine Brun Alves et Géraldine Brun ou toute société qu'ils contrôlent directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce ne sera pas soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés fixé par le présent article. ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée,

lecture faite du rapport de gestion du président et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 17.3 des statuts,

(i) **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à savoir le bilan le compte de résultat et l'annexe, se soldant par un bénéfice de 436.257,06 euros ;

(ii) **donne quitus** à Monsieur Arnaud Brun au titre de l'exercice de ses fonctions de président de la Société et à Monsieur Térence Hamel au titre de l'exercice de ses fonctions de directeur général de la Société pour l'exercice écoulé ;

(iii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts que la société a supporté au cours de l'exercice écoulé 86.282 euros de

Docusign Envelope ID: D4434383-C990-8963-80A4-08E8B9A52C85

dépenses et charges non déductible fiscalement visée aux 4 de l'article 39 du Code générale des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée,

lecture faite du rapport de gestion du président et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 17.3 des statuts,

(i) **décide** d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se soldant par un bénéfice de 436.257,06 euros de la manière suivante :

- à concurrence de 432.717,57 euros à la distribution d'un dividende aux associés de la Société ;
- à concurrence du solde, soit la somme de 3.539,49 euros au poste « autres réserves » dont le solde créditeur est porté de 82.960,60 à 86.499,49 ;

(ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été distribué au titre des trois (3) derniers exercices :

Dates de clôture	***Revenus éligibles à l'abattement de 40%***		***Revenus non éligibles à l'abattement***
	Dividendes	***Autres revenus distribués***	
31/12/2022	174 286		309 976
31/12/2023	174 286		309 976
31/12/2024	262 631		307 548

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Examen des conventions réglementées

L'Assemblée,

lecture faite du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,

statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 17.3 des statuts,

constate qu'aucune convention réglementée n'est mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: D4434383-C990-8963-80A4-08E8B9A52C85

CINQUIEME RESOLUTION

Conversion de 21.376 actions de préférence de catégorie P2 en 21.376 actions ordinaires de la Société – modification corrélative des statuts

L'Assemblée,

lecture faite du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur la conversion des actions de préférence de catégorie P2 en actions ordinaires,

statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 17.3 des statuts,

(i) **constate**, conformément à l'article 12.7 des statuts, que les 21.376 actions de préférence de catégorie P2 (« **Actions P2** ») ont été créées pour une durée maximale de 5 ans à compter de leur émission et seront assimilées aux actions ordinaires de la Société à l'issue de cette assemblée ;

(ii) **décide** de convertir les 21.376 Actions P2 de la Société en 21.376 Actions P2, soit un rapport de conversion d'une Action P2 pour une action ordinaire de la Société.

L'Assemblée est interrompue afin de permettre à chaque associé de la Société titulaire d'Actions P2 de signer le bulletin de conversion de l'intégralité des Actions P2 qu'il détient dans la Société en actions ordinaires.

Cette conversion ainsi matérialisée, le président invite l'Assemblée à poursuivre le déroulé de l'Assemblée.

(iii) **décide**, comme conséquence de la conversion des 21.376 Actions P2 en 21.376 actions ordinaires de la Société, de modifier les articles 6 et 7.1 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

- ajout d'un alinéa à l'article 6 :

 « L'assemblée générale mixte des associés de la société a notamment décidé la conversion de 21.376 actions de préférence de catégorie « P2 » en 21.376 actions ordinaires. ».

- modification de l'article 7.1 :

 « 7.1. Montant du capital social

 Le capital social est fixé à la somme de huit cent vingt-neuf mille six cent six (829.606) euros.

 Il est divisé en huit cent vingt-neuf mille six cent six (829.606) actions d'un (1 €) de valeur nominale chacune, libérées intégralement et réparties en quatre (4) catégories :

 - *798.810 actions ordinaires ;*
 - *1 action de préférence de catégorie « P1 » ;*
 - *21.376 actions de préférence de catégorie « P3 » ; et*
 - *9.419 actions de préférence de catégorie « P4 ». ». ».*

Docusign Envelope ID: D4434383-C990-8963-80A4-08E8B9A52C85

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement des formalités légales subséquentes

L'Assemblée,

statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 17.3 des statuts,

délègue, en tant que de besoin, tous pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent et, plus généralement, faire tout ce qui se révèlerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

De convention expresse valant convention sur la preuve, le président a décidé de signer électroniquement le présent procès-verbal conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (www.DocuSign.com), le président reconnait à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du procès-verbal par le service DocuSign (www.DocuSign.com).

Signé par :
ARNAUD BRUN
B0533CBB1802496...

Monsieur Arnaud Brun
Président de séance

115 PARTICIPATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 829 606 euros
Siège social : 115 avenue du Maréchal de Saxe
69003 LYON
810 199 703 RCS LYON

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

lecture faite du rapport de gestion du président et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 17.3 des statuts,

(i) décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se soldant par un bénéfice de 436.257,06 euros de la manière suivante :

- à concurrence de 432.717,57 euros à la distribution d'un dividende aux associés de la Société ;
- à concurrence du solde, soit la somme de 3.539,49 euros au poste « autres réserves » dont le solde créditeur est porté de 82.960,60 à 86.499,49 ;

(ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été distribué au titre des trois (3) derniers exercices :

Dates de clôture	***Revenus éligibles à l'abattement de 40%***		***Revenus non éligibles à l'abattement***
	Dividendes	***Autres revenus distribués***	
31/12/2022	174 286		309 976
31/12/2023	174 286		309 976
31/12/2024	262 631		307 548

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
Le Président

115 PARTICIPATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 829 606 euros
Siège social : 115 avenue du Maréchal de Saxe
69003 LYON
810 199 703 RCS LYON

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

lecture faite du rapport de gestion du président et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 17.3 des statuts,

(i) décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se soldant par un bénéfice de 436.257,06 euros de la manière suivante :

- à concurrence de 432.717,57 euros à la distribution d'un dividende aux associés de la Société ;
- à concurrence du solde, soit la somme de 3.539,49 euros au poste « autres réserves » dont le solde créditeur est porté de 82.960,60 à 86.499,49 ;

(ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été distribué au titre des trois (3) derniers exercices :

Dates de clôture	***Revenus éligibles à l'abattement de 40%***		***Revenus non éligibles à l'abattement***
	Dividendes	***Autres revenus distribués***	
31/12/2022	174 286		309 976
31/12/2023	174 286		309 976
31/12/2024	262 631		307 548

Copie certifiée conforme
Le Président



2050 - Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorporelles en cours, av. et acptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	35 769	29 224	6 546	9 502
Immobilisations corp. en cours, av. et acptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	15 149 005		15 149 005	15 062 305
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**15 184 775**	**29 224**	**15 155 551**	**15 071 807**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 171 066		1 171 066	1 255 137
Autres créances	156 465		156 465	504 817
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	72 621		72 621	1 000 828
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				1 040
ACTIF CIRCULANT	**1 400 151**		**1 400 151**	**2 761 822**
Frais d'émission d'emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif & différences d'éval.				
TOTAL GENERAL	**16 584 926**	**29 224**	**16 555 702**	**17 833 628**

Certifié conforme à l'originale
Le Président : A.BRUN



2051 - Bilan Passif

Rubriques			31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel	(dont versé :	829 606)	829 606	829 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport			181 944	181 944
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			82 961	82 961
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	13 090 058	13 294 974
Report à nouveau				
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			436 257	365 263
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**14 620 826**	**14 754 747**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			25 000	25 000
Provisions pour charges				
PROVISIONS			**25 000**	**25 000**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			113 613	229 242
Dettes fiscales et sociales			1 231 912	915 545
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Instrument financier à terme				
Autres dettes			564 351	1 909 094
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**1 909 876**	**3 053 881**
Ecarts de conversion passif et différence d'évaluation				
TOTAL GENERAL			**16 555 702**	**17 833 628**

2052 - Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 931 461		4 931 461	3 652 453
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**4 931 461**		**4 931 461**	**3 652 453**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur sur amortissements et provisions				315 415
Produits de cessions d'immobilisation incoporelles et corporelles				
Autres produits			7 924	4 117
PRODUITS D'EXPLOITATION			**4 939 385**	**3 971 985**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			629 817	528 847
Impôts, taxes et versements assimilés			92 589	114 448
Salaires et traitements			2 799 752	2 183 458
Cotisations sociales			1 041 475	873 658
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 867	8 726
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations et dépréciations				
Dotations aux provisions				25 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			15 599	43
CHARGES D'EXPLOITATION			**4 586 099**	**3 734 181**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**353 285**	**237 804**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			199 012	263 221
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 771	27 258
Reprises sur dépréciations				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
PRODUITS FINANCIERS			**201 783**	**290 480**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 786	47 336
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**6 786**	**47 336**
RESULTAT FINANCIER			**194 998**	**243 143**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**548 283**	**480 948**

Certifié conforme à l'originale
Le Président : A.BRUN

2053 - Compte de résultat (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**285 956**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**344 153**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**-58 197**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	112 026	57 488
TOTAL DES PRODUITS	**5 141 168**	**4 548 420**
TOTAL DES CHARGES	**4 704 911**	**4 183 158**
BENEFICE OU PERTE	**436 257**	**365 263**

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 16 555 702,17 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 436 257,06 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en avril 2026 par le dirigeant.

Certifié conforme à l'originale
Le Président : A.BRUN

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2024-05 relatif au PCG).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à des logiciels amortis sur une durée entre 3 ans et 5 ans.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions de 20 à 25 ans
- Agencements et installations de 5 à 10 ans
- Matériel de transport de 4 à 5 ans
- Matériel informatique de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau de 5 à 7 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les immobilisations financières sont constituées par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'est pas propriétaire d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

La société détient de nombreuses participations dans des entités qui sont toutes, individuellement, inférieures à 10% du capital social de ces dites entités.

Autres éléments significatifs

Aucun événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

1. Changements de comptabilisation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
Les quotes-parts de subvention d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

2. Changement de présentation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges exceptionnelles » et « produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;

Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Présentation du bilan

Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

- Autres informations

En application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la société a adopté, au 1er janvier 2025, les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.
La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements de présentation pour s'adapter à la nouvelle nomenclature.

Compte tenu du caractère non significatif de ces reclassements, qui n'altèrent pas la lisibilité des états financiers, l'entité n'a pas jugé nécessaire de présenter séparément en annexe le bilan et le compte de résultat certifiés de l'exercice précédent dans leur ancien format.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 15 184 774 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	31 858	3 911		35 769
Immobilisations financières	15 062 305	86 700		15 149 009
TOTAL	***15 094 163***	***90 611***		***15 184 774***

Amortissements et provisions d'actif = 29 223 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 356	6 867		29 223
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***22 356***	***6 867***		***29 223***

Etat des créances = 1 327 530 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 327 530	1 327 530	
TOTAL	***1 327 530***	***1 327 530***	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 829 606 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	829 606	1,00	829 606
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***829 606***	***1,00***	***829 606***

Etat des dettes = 1 909 876 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	113 613	113 613		
Dettes fiscales & sociales	1 231 910	1 231 910		
Groupe et associés	36 684	36 684		
Autres dettes	527 666	527 666		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***1 909 876***	***1 909 876***		

Charges à payer par postes du bilan = 956 355 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes étb. de crédit	
Emprunts .& dettes financières div.	
Fournisseurs	52 810
Dettes fiscales & sociales	462 009
Autres dettes	441 536
TOTAL	***956 355***

Produits à recevoir = 667 729 E

Produits à recevoir	Montant
Clients factures à établir	667 729
Créances fiscales & sociales	
Autres créances	
TOTAL	***667 729***

Charges à payer = 956 355 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	52 810
TOTAL	***52 810***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Congés à payer permanents	260 369
Charges sociales sur congés payés	123 445
Provision taxes assises sur les salaires	56 658
Autres dettes fiscales et sociales	21 537
TOTAL	***462 009***

Autres dettes	Montant
Rabais, remises, ristournes à accorder	441 536
TOTAL	***441 536***

Provisions = 25 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	25 000				25 000
TOTAL	***25 000***				***25 000***

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Rémunération des dirigeants

Le dirigeant de la société n'est pas rémunéré par cette dernière au titre de son mandat social.

Autres informations complémentaires

- Effectif moyen en équivalent temps plein :

 - Permanent(s) : 20

- Engagement retraite :

La société ne calcule pas de provisions pour indemnités de départ à la retraite car elle a choisi de souscrire une assurance indemnités fin de carrière. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le coût de cette assurance s'est élevé à 45 K€. Au 31/12/2025, la valeur du contrat s'élevait à 48 K€.

Groupe Firex
MB Associés

115 PARTICIPATION - SAS

115 AVENUE MARCHAL DE SAXE
69003 LYON
SIREN 810 199 703

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

55 rue Bellecombe
69006 Lyon

Tél. 04 78 24 02 24
E-mail. contact@mb-associes.com

www.mb-associes.com

115 PARTICIPATION - SAS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de la société 115 PARTICIPATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 115 PARTICIPATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En l'application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport du Président. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes concernant la prise de participation sur l'exercice de plus du 1/20 du capital dans 17 sociétés : ADEQUAT 312, ADEQUAT 428, ADEQUAT 316, ADEQUAT 913, ADEQUAT 914, ADEQUAT 611, ADEQUAT 613, ADEQUAT 614, ADEQUAT 615, ADEQUAT 610, ADEQUAT 612, ADEQUAT 911, ADEQUAT 912, ADEQUAT 915, ADEQUAT 429, ADGILITY et INSIDE STAFFING BY ADEQUAT 315.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
MB ASSOCIES

Frédéric LAMBERT
Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

115 PARTICIPATION - 2050 - Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorporelles en cours, av. et acptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	35 769	29 224	6 546	9 502
Immobilisations corp. en cours, av. et acptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	15 149 005		15 149 005	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				15 062 305
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**15 184 775**	**29 224**	**15 155 551**	**15 071 807**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 171 066		1 171 066	1 255 137
Autres créances	156 465		156 465	504 817
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	72 621		72 621	1 000 828
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				1 040
ACTIF CIRCULANT	**1 400 151**		**1 400 151**	**2 761 822**
Frais d'émission d'emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif & différences d'éval.				
TOTAL GENERAL	**16 584 926**	**29 224**	**16 555 702**	**17 833 628**

115 PARTICIPATION - 2051 - Bilan Passif

Rubriques			31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel	(dont versé :	829 606)	829 606	829 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport			181 944	181 944
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			82 961	82 961
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	13 090 058	13 294 974
Report à nouveau				
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			436 257	365 263
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**14 620 826**	**14 754 747**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			25 000	25 000
Provisions pour charges				
PROVISIONS			**25 000**	**25 000**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			113 613	229 242
Dettes fiscales et sociales			1 231 912	915 545
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Instrument financier à terme				
Autres dettes			564 351	1 909 094
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**1 909 876**	**3 053 881**
Ecarts de conversion passif et différence d'évaluation				
TOTAL GENERAL			**16 555 702**	**17 833 628**

115 PARTICIPATION - 2052 - Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 931 461		4 931 461	3 652 453
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**4 931 461**		**4 931 461**	**3 652 453**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur sur amortissements et provisions				315 415
Produits de cessions d'immobilisation incoporelles et corporelles				
Autres produits			7 924	4 117
PRODUITS D'EXPLOITATION			**4 939 385**	**3 971 985**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			629 817	528 847
Impôts, taxes et versements assimilés			92 589	114 448
Salaires et traitements			2 799 752	2 183 458
Cotisations sociales			1 041 475	873 658
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 867	8 726
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations et dépréciations				
Dotations aux provisions				25 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			15 599	43
CHARGES D'EXPLOITATION			**4 586 099**	**3 734 181**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**353 285**	**237 804**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			199 012	263 221
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 771	27 258
Reprises sur dépréciations				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
PRODUITS FINANCIERS			**201 783**	**290 480**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 786	47 336
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**6 786**	**47 336**
RESULTAT FINANCIER			**194 998**	**243 143**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**548 283**	**480 948**

115 PARTICIPATION - 2053 - Compte de résultat (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**285 956**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**344 153**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**-58 197**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	112 026	57 488
TOTAL DES PRODUITS	**5 141 168**	**4 548 420**
TOTAL DES CHARGES	**4 704 911**	**4 183 158**
BENEFICE OU PERTE	**436 257**	**365 263**

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 16 555 702,17 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 436 257,06 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en avril 2026 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2024-05 relatif au PCG).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à des logiciels amortis sur une durée entre 3 ans et 5 ans.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions de 20 à 25 ans
- Agencements et installations de 5 à 10 ans
- Matériel de transport de 4 à 5 ans
- Matériel informatique de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau de 5 à 7 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les immobilisations financières sont constituées par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'est pas propriétaire d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

La société détient de nombreuses participations dans des entités qui sont toutes, individuellement, inférieures à 10% du capital social de ces dites entités.

Autres éléments significatifs

Aucun événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

1. Changements de comptabilisation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
Les quotes-parts de subvention d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

2. Changement de présentation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges exceptionnelles » et « produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;

Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Présentation du bilan

Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

- Autres informations

En application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la société a adopté, au 1er janvier 2025, les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.
La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements de présentation pour s'adapter à la nouvelle nomenclature.

Compte tenu du caractère non significatif de ces reclassements, qui n'altèrent pas la lisibilité des états financiers, l'entité n'a pas jugé nécessaire de présenter séparément en annexe le bilan et le compte de résultat certifiés de l'exercice précédent dans leur ancien format.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 15 184 774 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	31 858	3 911		35 769
Immobilisations financières	15 062 305	86 700		15 149 009
TOTAL	***15 094 163***	***90 611***		***15 184 774***

Amortissements et provisions d'actif = 29 223 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 356	6 867		29 223
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***22 356***	***6 867***		***29 223***

Etat des créances = 1 327 530 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 327 530	1 327 530	
TOTAL	***1 327 530***	***1 327 530***	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 829 606 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	829 606	1,00	829 606
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***829 606***	***1,00***	***829 606***

Etat des dettes = 1 909 876 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	113 613	113 613		
Dettes fiscales & sociales	1 231 910	1 231 910		
Groupe et associés	36 684	36 684		
Autres dettes	527 666	527 666		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***1 909 876***	***1 909 876***		

Charges à payer par postes du bilan = 956 355 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes étb. de crédit	
Emprunts .& dettes financières div.	
Fournisseurs	52 810
Dettes fiscales & sociales	462 009
Autres dettes	441 536
TOTAL	***956 355***

Produits à recevoir = 667 729 E

Produits à recevoir	Montant
Clients factures à établir	667 729
Créances fiscales & sociales	
Autres créances	
TOTAL	***667 729***

Charges à payer = 956 355 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	52 810
TOTAL	***52 810***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Congés à payer permanents	260 369
Charges sociales sur congés payés	123 445
Provision taxes assises sur les salaires	56 658
Autres dettes fiscales et sociales	21 537
TOTAL	***462 009***

Autres dettes	Montant
Rabais, remises, ristournes à accorder	441 536
TOTAL	***441 536***

Provisions = 25 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	25 000				25 000
TOTAL	***25 000***				***25 000***

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Rémunération des dirigeants

Le dirigeant de la société n'est pas rémunéré par cette dernière au titre de son mandat social.

Autres informations complémentaires

- Effectif moyen en équivalent temps plein :

 - Permanent(s) : 20

- Engagement retraite :

La société ne calcule pas de provisions pour indemnités de départ à la retraite car elle a choisi de souscrire une assurance indemnités fin de carrière. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le coût de cette assurance s'est élevé à 45 K€. Au 31/12/2025, la valeur du contrat s'élevait à 48 K€.